**APPEL A PROJETS « RELOCALISATION/DIVERSIFICATION DES SECTEURS INDUSTRIELS »**

Avec plus de 141 000 emplois salariés industriels qui représentent 22% de l’effectif privé, l’industrie demeure le pilier majeur de notre économie malgré des mutations profondes qui s’accélèrent depuis la crise de la Covid-19. Cette situation sans précédent a mis en lumière la nécessité de retrouver à la fois une souveraineté économique dans certaines filières stratégiques mais également de changer de paradigme dans nos modes de production et de consommation.

En Centre-Val de Loire, un des objectifs majeurs du Plan de Relance adopté par la Région lors de l’Assemblée plénière du 15 octobre 2020 et de cette nouvelle mandature est de renforcer notre action pour contribuer encore davantage à la relocalisation des activités industrielles et leur pérennisation par la diversification.

Pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant relocaliser-localiser leur approvisionnement et leur production ou se diversifier, la Région Centre-Val de Loire met en place, en partenariat avec la Banque des territoires, un appel à projets.

Cette nouvelle offre de services adresse les enjeux structurels suivants :

* Relocalisation et optimisation de la chaîne d’approvisionnement
* Localiser et/ou rapatrier une activité de production en région
* Repositionnement stratégique et diversification d’activités

Les projets visés par cet appel à projets régional seront :

- Stratégiques en termes d’autonomie/souveraineté, de résilience et de rebond ;

- Relevant des priorités suivantes : maintien et/ou développement de l’activité et des emplois sur le territoire régional, amélioration de la compétitivité et élargissement des compétences de l’entreprise et des salariés, transition énergétique et écologique.

Il permettra de proposer aux porteurs de projet retenus une réponse à leurs besoins spécifiques en termes de veille, de conseils, d’aide à la décision pour la relocalisation-localisation d’activités industrielles, la diversification et le repositionnement stratégique (approvisionnement/produits/marchés). A cet effet, la Région Centre-Val de Loire en partenariat avec la Banque des territoires a développé une prestation sur-mesure en intelligence économique et en conseil stratégique. Celle-ci prend la forme d’une intervention d’un cabinet conseil se situant entre 6 et 12 jours. Elle est financièrement prise en charge à hauteur de 80% par la collectivité régionale et la Banque des territoires.

En complément du service de conseil proposé, les lauréats de cet appel à projets pourront avoir un accès privilégié aux outils de financement régionaux.

L’appel à projets « relocalisation/diversification » s’inscrit également en cohérence avec le plan de relance de l’Etat annoncé le 3 septembre 2020 et l’appel à projets « Soutien à l’investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie » annoncé par le ministère de l’industrie et BPI France. Il est également complémentaire de l’appel à projets « Soutien à l’investissement Industriel dans les Territoires » (notamment dans les Territoires d’industrie) et de ceux de l’ADEME pour soutenir la décarbonation de l’industrie.

**1. OBJECTIFS ET CADRAGE DE L’APPEL A RELOCALISATION/DIVERSIFICATION**

* 1. **Priorités et objectifs**

Le lancement d’un appel à projets « relocalisation/diversification » doit permettre d’accompagner les meilleurs projets de nature à renforcer l’autonomie, la compétitivité et la résilience des filières industrielles de notre région. Il s’agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en rapatriant et/ou développant des activités en région Centre-Val de Loire, en France et en Europe. Il est également visé d’accompagner les entreprises souhaitant identifier puis exploiter de nouvelles opportunités de marchés vers des secteurs porteurs et plus vertueux sur le plan environnemental.

Les projets qui seraient retenus dans le cadre de l’appel à relocalisation/diversification devront présenter un impact positif significatif sur l’emploi local, contribuer à diminuer l’empreinte écologique des secteurs industriels soutenus ; et plus globalement participer à la résilience, le rebond voire le développement de l’entreprise accompagnée.

**1.2 La typologie des projets cibles**

Les projets présentés peuvent être en phase d’étude, de lancement ou de développement d’un plan d’action existant. Ils peuvent relever de la création/rapatriement d’activités, de la relocalisation des approvisionnements, de la transformation ou de l’évolution du modèle économique et de la diversification.

Les projets peuvent se présenter sous la forme de :

 - **Etude de faisabilité préalable à la création de nouvelles unités de production ou relocalisation d’activités existantes**

- Identification de nouveaux partenaires (fournisseurs, prestataires de service, sous-traitants, distributeurs) et/ou qualifier des contacts à différents niveaux (directeurs achats, logistiques, industriels, commerciaux, etc.) dans le cadre de la **création de nouvelles unités de production ou du développement d’unités de production structurantes pour la filière et/ou le territoire** ;

- Appui à la **diversification vers de nouveaux débouchés réduisant l’empreinte écologique de l’entreprise**

- Accompagnement à la **relocalisation des approvisionnements**

**1.3 L’offre de services régionale offerte aux lauréats de l’appel à projets « relocalisation** **/diversification »**

Les candidats à l’appel à projets « relocalisation/diversification » sont invités à présenter leur projet et à préciser leurs besoins d’accompagnement.

Celle-ci mobilisera les leviers dont elle dispose afin de mener à bien ces opérations parmi lesquels :

- Le conseil en stratégie notamment pour dérisquer les opérations de relocalisation ou de diversification envisagées

- L’accompagnement en intelligence économique (veille technologique, commerciale et concurrentielle)

Avec en complément un accès privilégié aux soutiens technique et financier de la Région et son partenaire tels que :

- La mobilisation des aides à l’investissement matériel et immatériel ;

- La mobilisation des aides à l’innovation et R&D individuelle ou collaborative en vue de créer de nouveaux produits et/ou services;

- L’accompagnement des besoins en matière de ressources humaines et appui à la formation ;

- La mise en réseau avec d’autres partenaires et entreprises ;

- L’intervention en fonds propres et quasi-fonds propres des fonds d’investissement intervenant en Région ainsi qu’en immobilier d’entreprises avec la SEM patrimoniale régionale.

Les entreprises sélectionnées dans le cadre du présent appel à projets « relocalisation-diversification » bénéficieront de l’offre de services et de l’accompagnement personnalisé présentés ci- dessus avec possibilité de financements régionaux. A cette fin, les entreprises seront tenues de déposer des dossiers de demande spécifiques qui feront l’objet d’une instruction complète distincte de l’accompagnement en conseil. Le dépôt d’un dossier d’aides ne préjuge en rien d’une décision favorable de la Région ; cette dernière étant validée par la commission permanente après examen des conclusions de l’instruction. En cas d’inéligibilité aux aides régionales ou d’indisponibilité budgétaire, le projet pourra être réorienté vers les dispositifs nationaux.

**2 LES CRITERES D’ELIGIBILITE**

Le projet doit être conforme aux critères d’éligibilité suivants :

**Dossier :**

1. être soumis dans les délais, sous format électronique sur :

https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr

2. former un dossier de candidature complet au sens administratif à fournir via :

https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr

**Projet :**

3. s’inscrire dans l’une des priorités identifiées au 1.1 ;

4. correspondre à la nature des projets attendus indiqués au paragraphe 1.2 ;

5. porter sur des projets réalisés en Centre-Val de Loire et non aboutis avant le dépôt de la demande d’accompagnement ;

6. constituer des projets qui sont destinés à améliorer significativement le positionnement de l’entreprise sur ses marchés et dans la filière considérée et à accompagner les entreprises souhaitant identifier puis exploiter de nouvelles opportunités de marchés (diversification/partenariats technologiques ou commerciaux). Ils doivent également présenter un impact positif significatif sur l’emploi local (direct et indirect), contribuer à l’amélioration de la compétitivité, ; réduire l’empreinte écologique et plus globalement participer à la résilience, le rebond voire le développement de l’entreprise accompagnée.

**Porteur :**

7. Etre une PME ou ETI industrielles ou souhaitant s’orienter vers une activité de production

8. être déposé de manière individuelle ;

9. être porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) à la date de dépôt du dossier ;

10. être porté par une société ne présentant pas une situation financière fortement dégradée susceptible de mettre en cause sa viabilité à court terme ;

**A NOTER :**

 ***Si l’entreprise souhaite solliciter une aide régionale en complément, elle devra se trouver en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales. Si elle est considérée comme une « entreprise en difficulté» au sens de l’article 2 point 18 du règlement général d’exemption par catégories au 31 décembre 2019, les demandes d’aide relative à son projet ne seront considérées comme éligibles et donc instruites que si elle présente lors du dépôt de son dossier des éléments démontrant une capacité à sortir de cette situation avant la décision sur le financement potentiel.***

11. être porté par une entreprise qui n’est pas sous le coup de la récupération d’aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne ;

12. ne pas avoir cessé une activité identique ou similaire dans l’espace économique européen dans les deux dernières années précédant la demande d’aide relative au projet.

Les projets ne respectant pas l’un des critères d’éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible.

**3 CALENDRIER DE L’APPEL A PROJETS « RELOCALISATION/DIVERSIFICATION »**

**3.1 Le présent appel à projets est ouvert à compter du 10 novembre 2021 pour une durée de 18 mois**

La date limite de dépôt des dossiers de la première vague est fixée le 28 janvier 2022.

Les candidatures pourront être déposées au fil de l’eau.

**3.2 Les étapes**

- Dépôt des dossiers par les entreprises sur la plateforme

<https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr>

- Comité de sélection associant la Région, la Banque des Territoires et leurs partenaires ;

- Les entreprises sélectionnées se verront désigner un référent en charge des échanges avec l’entreprise, de son accompagnement, du suivi et de la coordination de l’offre de services régionale ; En cas de demande de financement complémentaire, un référent distinct sera désigné au sein de la Région pour accompagner le porteur

- Processus accompagnement du candidat par la Région (mission « accompagnement des mutations ») et le ou les cabinets sélectionnés pour l’offre conseil et par la direction de l’économie de la Région en cas de demande d’aide régionale.

**4 MISE EN OEUVRE – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS**

Les dossiers seront déposés sur le portail régional des aides :

<https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr>

La Région (mission « accompagnement des mutations ») sera chargée de :

- réceptionner les dossiers, vérifier le respect des critères d’éligibilité et établir un classement des projets en fonction de leur pertinence, de leur importance stratégique pour l’entreprise et de leur impact socio-économique ;

- d’organiser les comités de sélection composés de représentants de la Région, de la Banque des territoires et de leurs partenaires ;

- d’assurer le suivi et la coordination de l’appel à projets.

A l’issue de ces comités de sélection, une fois le dossier retenu, la mission « accompagnement des mutations » sera l’interlocuteur privilégié du porteur de projet sur le volet accompagnement conseil.

Pour le volet financement, en cas de présentation immédiate ou ultérieure d’un dossier de demande d’aide régionale, un référent spécifique sera désigné au sein des équipes de la direction de l’économie de la Région. Celui-ci assurera le dialogue et l’accompagnement de l’entreprise pour la constitution du dossier. Il sera également responsable de l’instruction de la demande d’aide dont les conclusions seront présentées devant les instances décisionnelles de la Région.

**5 CONTACTS ET INFORMATION**

Vous trouverez les informations relatives à cet appel à projets « relocalisation/diversification » sur le site web de la Région :

 <https://www.centre-valdeloire.fr/appels-projet/appels-projets-relocalisation-diversification>

Pour les questions relatives à cet appel à projets, vous pouvez contacter :

Alban MARCHE

Téléphone : 02 38 70 31 76 – 06 07 11 16 79

Mail : alban.marche@centrevaldeloire.fr